



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Travailleurs sociaux

Question écrite n° 50776

Texte de la question

M Andre Thien Ah Koon appelle l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'integration sur les insuffisances de credits reserves pour la formation des travailleurs sociaux. Alors meme que les membres de la profession sont amenes a remplir un role croissant dans notre societe compte tenu des grandes orientations arretees avec notamment la mise en oeuvre du revenu minimum d'insertion, que les recentes difficultes relevees dans les banlieues notamment temoignent de l'exigence de recourir a un systeme social de prevention davantage affirme, que les perspectives de promotion limitees paraissent bloquer en partie un attrait par ailleurs reel pour la profession, les moyens mis en oeuvre restent ainsi un point d'interrogation de nature a compromettre une reelle amelioration de ce dossier. Il lui demande ainsi de bien vouloir lui indiquer les orientations arretees pour la formation et les perspectives de carrieres des travailleurs sociaux dans la perspective d'une necessaire reconsideration de la profession de travailleur social.

Texte de la réponse

Reponse. - L'ensemble des questions relatives aux professions de l'action sociale a fait l'objet d'un examen attentif dans le cadre de la mission d'evaluation et de negociation confiee en octobre 1991 a l'inspection generale des affaires sociales. A la suite de cette reflexion, une premiere serie de decisions a ete annoncee le 21 novembre visant a ameliorer la situation des travailleurs sociaux. Sur cette base, un accord a ete conclu avec les organisations syndicales, qui comporte un programme de travail precis sur l'ensemble des questions se rattachant a la formation et aux conditions d'exercice des travailleurs sociaux. Ainsi, pour ce qui concerne la formation des travailleurs sociaux, il sera recherche une reelle revalorisation universitaire de ces etudes ; en consequence, il ne sera pas demande le renouvellement de l'arrete actuel d'homologation au niveau III du DEASS qui arrive a echeance en juillet 1992. Par ailleurs, les credits consacres aux centres de formation seront augmentes de 20 millions par rapport au projet de loi de finances pour 1992, notamment pour repondre aux besoins specifiques de certaines regions. D'autre part, pour les travailleurs sociaux relevant de la fonction publique territoriale, un nouveau statut comportant des avancees importantes a ete presente par M Jean-Pierre Sueur, secretaire d'Etat aux collectivites locales. Il fait l'objet de negociations avec les organisations representatives de ces professions. L'objectif est d'ameliorer les carrieres et les remunerations de tous les travailleurs sociaux et de traiter de maniere plus coherente les diverses professions sociales qui, sur le terrain, travaillent cote a cote. En outre, les remunerations des assistants de service social dans la fonction publique sont revalorisees, a compter du 1er aout 1991, en application du protocole d'accord Durafour du 9 fevrier 1990. Ce plan d'action constitue le plus important effort engage de tres longue date en faveur de ces professions ainsi que l'ont reconnu les travailleurs sociaux.

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon Andr](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50776

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : affaires sociales et intégration

Ministère attributaire : affaires sociales et intégration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 1991, page 4860